



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	PG
<i>RS</i>	<i>nc</i>

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogdén a eu lieu le 4 novembre 2019 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogdén à Ogdén.

**PRÉSENTS :**

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Marie-Andrée Courval et Lise Rousseau

**ABSENTES :**

Mesdames les conseillères Claudette Dupras et Sylvie Lefebvre

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2019-11-230**

**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité**

**QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2019**

**2019-11-231**

**Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité**

**QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2019 tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y avait aucune personne présente dans la salle donc aucune question n'a été posée.

**5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURE**

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

**6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**6.1 Dépôt du rapport forestier**

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

**6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme**

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.C.
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>

### 7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### 7.1 La Ressourcerie des Frontières – entente pour 2020-2021-2022

**CONSIDÉRANT QUE** la Ressourcerie des Frontières propose de renouveler son entente avec chacune des municipalités participantes de la MRC de Memphrémagog pour le service de collecte, de transport, de dépôt et de traitement des encombrants pour les années 2020, 2021 et 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total à être payé par la Municipalité d'Ogden pour l'année 2020 sera de 6,860\$, taxes en sus, en quatre (4) versements égaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total à être payé par la Municipalité d'Ogden pour l'année 2021 sera déterminé en date du 30 juin 2020 et sera basé sur la pondération des tonnes récupérées en 2017-2018-2019, au taux de 491\$ / tonne;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total à être payé par la Municipalité d'Ogden pour l'année 2022 sera déterminé en date du 30 juin 2021 et sera basé sur la pondération des tonnes récupérées en 2018-2019-2020, au taux de 493\$ / tonne;

#### 2019-11-232

**Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden désire continuer son entente avec la Ressourcerie pour le service de collecte, de transport, de dépôt et de traitement des encombrants pour les années 2020-2021-2022.

**QUE** les montants payables par la Municipalité d'Ogden pour les services de la Ressourcerie sont tels que mentionnés ci-haut.

**QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la - Municipalité d'Ogden.

**ADOPTÉE**

#### 7.2 Adoption du budget 2020 de la Régie Intercommunale de Gestion des Déchets Solides de la Région de Coaticook

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intercommunale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook a déposé le budget 2020 adopté par son conseil d'administration, pour fin d'approbation par ses municipalités membres;

#### 2019-11-233

**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité**

**QUE** la Municipalité d'Ogden accepte le budget 2020 de la Régie intercommunale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook tel que déposé.

**ADOPTÉE**

### 8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

#### 8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 28 octobre 2019.

#### 8.2 Travaux en 2019 pour la programmation de la TECQ 2019-2023

**CONSIDÉRANT QUE** la Directrice générale dépose une programmation des travaux qui ont eu lieu en 2019 dans le cadre de la subvention TECQ 2019-2023, et que le conseil a pris connaissance de cette programmation;



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>LR</i>	<i>RC</i>

**2019-11-234**

**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité**

**QUE** la Directrice générale dépose une programmation des travaux qui ont eu lieu en 2019 dans le cadre de la subvention TECQ 2019-2020, comme suit :

Pour 2019 :

- le rechargement des chemins au montant de 79,163,30\$ (ce qui inclut les chemins ou parties des chemins suivants : Beebe, Young, Boynton et Laflamme);
- les travaux de pavage sur le chemin de Stanstead au montant de 34,600,28\$ et sur le chemin de Marlington au montant de 30,255,62\$ .

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden approuve cette programmation des travaux qui ont eu lieu en 2019.

**QUE** la Municipalité d'Ogden atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés vérifiées et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉE**

**8.3 TECQ 2019-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**2019-11-235**

**Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à décharger le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiées et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE**



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



### 9. FINANCES

#### 9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 106,660.92\$ et les salaires s'élèvent à 26,346.90\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 133,007.82\$.

**2019-11-236 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

#### 9.2 Listes des comptes à payer

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 36,234.21\$;

**2019-11-237 Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité**

**QUE** la liste des comptes à payer au 4 novembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**

#### 9.3 Dépôt des états comparatifs

La Directrice générale dépose les états comparatifs pour la municipalité.

### 10. ADMINISTRATION

#### 10.1 Party de Noël

**2019-11-238 Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité**

**QUE** le Party de Noël aura lieu au restaurant Bistro Chez Sirano le vendredi, 13 décembre 2019 à 18 heures.

**QU'**y soient conviés les élus, les employés municipaux, les membres du comité consultatif d'urbanisme, les membres du comité consultatif en environnement et les membres du comité de loisirs.

**QU'**une dépense maximale de 800\$ taxes en sus soit autorisée pour la tenue de cet événement.

**ADOPTÉE**

#### 10.2 Déclarations des intérêts pécuniaires des élus

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil suivants ont déposé une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires dûment complétée et signée : M. Richard Violette, M. Michael Sudlow, M. Jean R. Roy, Mme Marie-Andrée Courval, Mme Lise Rousseau et Mme Sylvie Lefebvre.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



### 10.3 Horaire des rencontres relatives au budget

L'atelier de travail du conseil portant sur la préparation du budget 2020 aura lieu le lundi 25 novembre 2019 à 9 heures.

La séance publique d'adoption du budget 2020 aura lieu le lundi 9 décembre 2019 à 19 heures.

### 10.4 Gestion des archives de la Municipalité

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité requiert que les documents dans la vouïte municipale soient bien archivés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une offre de services pour la gestion des documents et des archives 2020 de la compagnie HB archivistes, s.e.n.c. pour le montant de 1,100.27\$ taxes en sus pour le forfait hebdomadaire de 4 jours;

**2019-11-239**  
**Il est proposé par monsieur Michael Sudlow appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à engager les services de la compagnie HB archivistes, s.e.n.c. pour la gestion des archives municipales, au montant maximal de 1,100.27\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### 10.5 Dépôt de lettre d'offre de protections d'assurance additionnelles

La secrétaire d'assemblée dépose une lettre reçue des courtiers d'assurance PMA Assurances offrant des protections d'assurance additionnelles à la municipalité. Les documents joints à la lettre seront complétés par la Directrice générale, tel que demandé. Copie de cette lettre a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

### 11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 12.1 Entente de service avec la SPA de l'Estrie

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de protection et de contrôle des animaux entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de l'Estrie (SPA) viendra à échéance le 31 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la SPA offre de renouveler l'entente pour 2020 pour le montant de 3,069.40\$, payable en douze (12) versements égaux et consécutifs de 255.78\$;

**Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil accepte de renouveler l'entente de protection et de contrôle des animaux avec la Société protectrice des animaux de l'Estrie au prix de 3,069.40\$ pour l'année 2020.

**ADOPTÉE**

### 13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

#### 13.1 Adoption – Règlement no. 2019.05 relatif au Comité consultatif en environnement

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Lise Rousseau à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 septembre 2019;

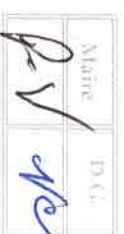
**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a été déposé le 7 octobre 2019;





OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement aura pour objet de modifier la composition du Comité consultatif en environnement de la Municipalité d'Ogden;

**CONSIDÉRANT QU'**une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

**2019-11-241 Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité**

**QUE** le règlement n° 2019.05 intitulé « Règlement n° 2019.05 relatif au Comité consultatif en environnement » est adopté.

**ADOPTÉE**

**13.2 Adoption – Règlement no. 2019.06 relatif au Comité consultatif d'urbanisme**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Lise Rousseau à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 octobre 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a été déposé le 7 octobre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement aura pour objet de modifier la composition du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité d'Ogden;

**CONSIDÉRANT QU'**une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

**2019-11-242 Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité**

**QUE** le règlement n° 2019.06 intitulé « Règlement n° 2019.06 relatif au Comité consultatif d'urbanisme » est adopté.

**ADOPTÉE**

**14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG**

**14.1 Divers dossiers**

Le maire a mentionné que les ateliers de compostage donnés par Mme Edith Smeesters se sont bien passés. Il a aussi mentionné le très beau travail fait par M. Vincent Langlois, M. Charles McIntyre et M. François Côté lors de la récente tempête de pluie et de vent qui a causé des inondations et des arbres cassés à travers la municipalité. Ces trois personnes ont travaillé durement pendant des heures sans sommeil pour assurer la sécurité des citoyens d'Ogden, et leur effort est vraiment apprécié.

**14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog**

Il y aura une rencontre importante concernant le dossier de l'internet haute vitesse qui se déroulera à la MRC de Memphrémagog ce mercredi le 6 novembre. La mairesse suppléante et la directrice générale assisteront à cette rencontre et le maire fera une mise-à-jour sur ce sujet dans le prochain bulletin municipal.

**15. LISTE DE CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

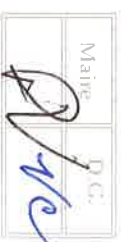
**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén



2019-11-243

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère madame Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 37 minutes.

Richard Violette  
Maire

Vickie Comeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, *Richard Violette*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.